



**PREAVIS D'INTENTION N°02/2022
de la Municipalité au Conseil communal
relatif au « Projet scolaire DUO »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité présente au Conseil communal un préavis d'intention sur la réalisation du « Projet scolaire Duo : deux écoles, une communauté ».

Pour rappel, ce projet a été présenté oralement devant le Conseil lors de la séance du 13 octobre 2021 par la Fondation Verdeil ainsi que la Direction des écoles.

Pour donner suite à cette présentation, la Municipalité souhaite apporter des éléments complémentaires afin d'obtenir un positionnement d'intention de la part du Conseil. Ce préavis présente donc les lignes directrices ainsi que des plans et budgets provisoires relatifs à ce projet.

CADRE LÉGAL

L'école vaudoise vit aujourd'hui un changement de paradigme en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap. Ratifié par le Grand Conseil vaudois, l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007 stipule que les solutions de formation inclusives seront préférées aux solutions séparatives, ce qui revient à affirmer que les élèves doivent pouvoir fréquenter dans l'idéal un seul et même lieu de scolarisation ou, du moins, en avoir l'opportunité dès le début de la scolarité. Plus précisément, la nouvelle loi cantonale sur la pédagogie spécialisée (LPS 2015), apparentée à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO 2011), indique des principes de base (art 3 al.1) comme suit : La pédagogie spécialisée fait partie du mandat public de formation au sens de l'Accord intercantonal. Les établissements de la scolarité obligatoire et les établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus concourent à la réalisation de ce mandat.

Le projet pilote DUO s'inscrit ainsi dans ce nouveau cadre légal et permet une mise en œuvre complète de prestations de pédagogie spécialisée entre deux établissements scolaires ordinaire et spécialisé notamment grâce à la proximité des ressources. La réalisation d'un site scolaire totalement inclusif offre la possibilité de répondre sur un site à tous les élèves sans exception.

LA FONDATION VERDEIL

La Fondation de Verdeil organise et dispense des prestations de pédagogie spécialisée pour des enfants de 0 à 18 ans dans le canton de Vaud. Ces prestations sont développées du préscolaire au post-obligatoire dans des écoles ordinaires et spécialisées. Ces prestations sont subventionnées par l'Etat de Vaud qui lui délègue cette mission d'utilité publique.

La Fondation accueille plus de 800 jeunes dans des structures de formation et d'accompagnement. Elle compte notamment à ce jour 6 écoles regroupant environ 350 élèves. L'école du Chablais d'Aigle accueille un peu plus de 40 élèves en âge de scolarité obligatoire domiciliés dans l'Est vaudois et le Pays d'En-haut. Elle est actuellement aménagée sur deux sites primaire (3 classes) et secondaire (4 classes). Ce dernier se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble de logement.

Ces locaux ne sont plus adaptés à la fonction et en mauvais état. Par ailleurs, l'éloignement géographique des deux sites ne favorise pas une organisation harmonieuse et rationnelle pour une école de cette taille. Cette situation devenue inacceptable est reconnue par l'Etat de Vaud. Elle cherche donc à s'installer dans de nouveaux locaux mieux adaptés et permettant une meilleure inclusivité.

PROJET « DUO » DEUX ÉCOLES, UNE COMMUNAUTÉ

Le projet pilote « DUO » propose de développer une communauté scolaire et de rapprocher une école primaire existante (le Collège des Prés-Clos à Roche) d'une nouvelle école d'enseignement spécialisé (la fondation de Verdeil).

Dans une perspective inclusive, cette proximité géographique permettra de développer des synergies pédagogiques transversales d'une école à l'autre, voire à plus grande échelle de la région, ainsi qu'avec la structure d'accueil parascolaire communale déjà existante.

Le site des Prés-Clos a été choisi, entre autres, pour les raisons suivantes :

- Ecole primaire existante de 10 classes, 1P à 6P.
- Un environnement sécurisé.
- Une bonne accessibilité à mobilité réduite.
- Des infrastructures existantes permettant d'offrir toutes les prestations sur le même site.
- Un environnement politique et humain ouvert au développement de ce projet pilote.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment d'une surface au sol d'environ 1500m² sur deux étages. Il accueillera des zones réservées pour les enfants en situation de handicap, une zone réservée pour le parascolaire pour les enfants des Prés-Clos et des Salines et des zones mixtes permettant de favoriser les échanges et de mutualiser les besoins. Le programme des locaux (plan disponible en annexe) est défini à ce jour comme suit :

Zones réservées pour les enfants scolarisés à Verdeil :

- 6 salles de classe de 8 enfants en moyenne par classe. Ce programme permettrait d'accueillir environ 48 enfants en situation de handicap.
- Salles d'activités, cuisine pédagogique, salle de psychomotricité, activités manuelles, ...
- Bureau du responsable.
- Bureaux pour les thérapies (logopédie et psychologie).
- Bibliothèque.
- Un atelier de service (TEM).

Zone réservée aux enfants des Prés Clos et des Salines pour l'accueil parascolaire d'environ 200m² comprenant :

- Entrée.
- 2 unités de vie.
- 1 vestiaire.
- 1 bureau de direction.
- 1 salle de repos.

Cette zone permettrait d'accueillir 48 enfants en accueil parascolaire. Les besoins restent à affiner en fonction de différents facteurs (augmentation des besoins, mise en place de structures dans les communes voisines, mise en place d'un système de cantine...)

Zones mixtes pouvant accueillir à la fois des enseignants et des élèves des deux écoles :

- Salle des maîtres de 60m² commune pour les enseignants des Prés Clos et de Verdeil permettant l'échange, l'entraide et la mise en place de projets pédagogiques communs.
- Cuisine professionnelle, gérée par un atelier de formation TEM (transition école métier) de la Fondation de Verdeil, pour la réalisation des repas de l'école et de l'UAPE.
- Salle polyvalente d'env.100 m² qui pourrait être utilisée au bénéfice de l'UAPE le midi en mettant en place un système de cantine pour les 6 à 8P.
- Salle de rythmique de 180m².
- Cours de récréation et préau couvert.

TYPE DE PROJET

Le projet architectural est imaginé en construction bois modulaire ce qui garantit une durabilité, un bilan écologique performant, des coûts raisonnables et une intégration paysagère optimale. Afin d'aboutir à un complexe scolaire le plus harmonieux possible, l'idée serait de conserver le style architectural ainsi que les couleurs du bâtiment actuel.

Plusieurs variantes d'implantation ont été esquissées (exemple d'implantation en annexe), toutes sur deux niveaux. Un troisième niveau est envisageable, tant du point de vue réglementaire que programmatique.

ESTIMATION DE BUDGET

Le budget doit encore être précisé car il peut fortement varier en fonction :

- De la forme de mise en concurrence (ouvert ou sur sélection, concours d'architecture ou équipes pluridisciplinaires).
- Des exigences demandées aux concurrents (matérialisation, rendering, ameublement, étapes).
- De la taille du jury.
- Des prestations d'experts (analyse économique).
- Et finalement du nombre de participants.

L'ensemble du projet est budgété aux environs de CHF 8.000.000.-

La partie à la charge de la commune, à savoir l'UAPE et les espaces partagés, serait de CHF 1.000.000.-

PLANNING

Ce projet a été initié en 2016 entre la fondation de Verdeil et les communes du Haut-Lac. Début 2020, une étude de faisabilité a été menée pour définir si le site des Prés-Clos pouvait accueillir un projet de cette envergure. La conclusion de cette étude étant positive, il a été présenté aux différentes parties : Direction des écoles, ASPIHL, DFJC... Tous les acteurs impliqués dans ce projet ont fait part de leur intérêt et de leur soutien.

A ce stade, afin d'avancer sereinement sur les prochaines étapes, la Municipalité demande au Conseil communal de soutenir également ce projet en acceptant ce préavis d'intention afin de pouvoir travailler sur le plan et le budget de construction en suivant ces différentes étapes :

- Préciser les besoins communaux en matière scolaire et parascolaire en concertation avec la Direction des écoles et l'ARASAPE.
- Établir les modalités de la procédure de construction.
- Élaborer un programme des locaux.
- Établir un plan de financement du projet de construction et d'exploitation.
- Réaliser un projet de convention entre les parties (FdV, Commune Roche & ASPIHL).
- Valider le projet de construction par les parties.
- Soumettre le projet de construction (+convention) au DFJC.
- Obtenir la validation du projet de construction par le DFJC.
- Présenter le projet de construction au Conseil communal & à la population de Roche.
- Lancer la mise au concours.

Début des travaux estimé : 2^e semestre 2023

RÉSUMÉ

Pour résumer, voici les différents points positifs pour la mise en place de ce projet à Roche :

- **Développer un projet pionnier** sur l'école inclusive en Suisse qui permet de regrouper sur un même site tous les élèves sans exception.
- **Intégrer les locaux parascolaires et remplacer les pavillons provisoires** qui ne sont plus adaptés à la fréquentation actuelle.
- **Accéder à une salle de rythmique** qui permettrait de mieux répondre aux besoins des 1 à 3P et de décharger les salles de gymnastiques actuelles qui n'ont plus de disponibilités.
- **Mettre en place des structures et activités communes** dans le cadre de la journée continue de l'élève. Restaurant scolaire, devoirs surveillés, activités de loisirs...
- **Pérenniser les sites scolaires de Roche** en créant des structures durables avec une vision stratégique répondant à nos besoins à moyen et à long terme.
- **Mettre en place des projets pédagogiques transversaux inclusifs** bénéfiques pour tous les enfants.

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis d'intention N° 02/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif au «Projet scolaire Duo » ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. De se prononcer favorablement en faveur du « Projet scolaire Duo » ;
 2. D'autoriser la Municipalité à aller de l'avant dans l'étude de ce projet jusqu'au dépôt d'un préavis avec demande de financement.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 4 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire municipale



Chr. Lanz



R. Duronio

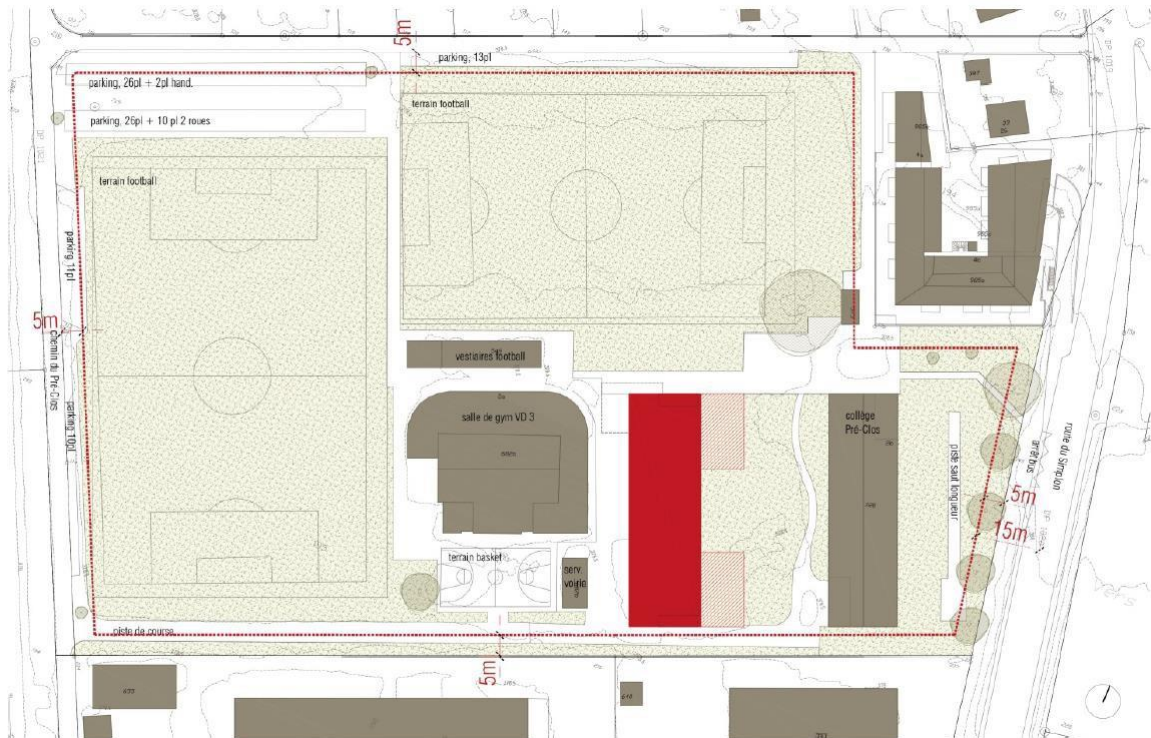
Annexe : Projet de plan d'implantation et programme des locaux

Délégués de la Municipalité : Christophe Lanz, Syndic, Aurélie Tulot, Municipale et Vice-syndique et Julien Cattin, Municipal.

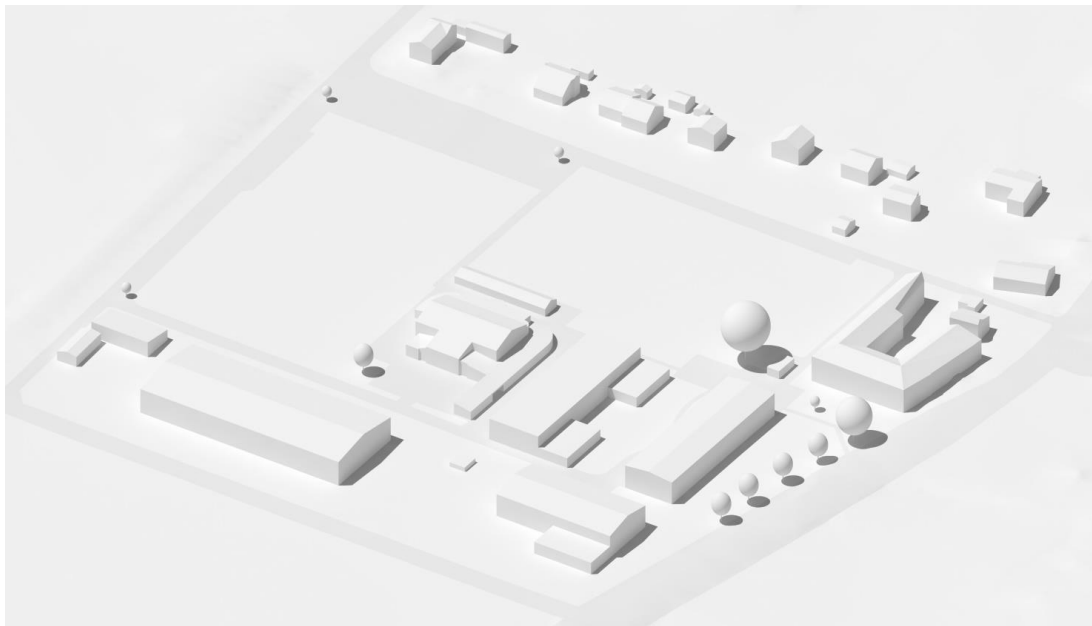


ANNEXE 1

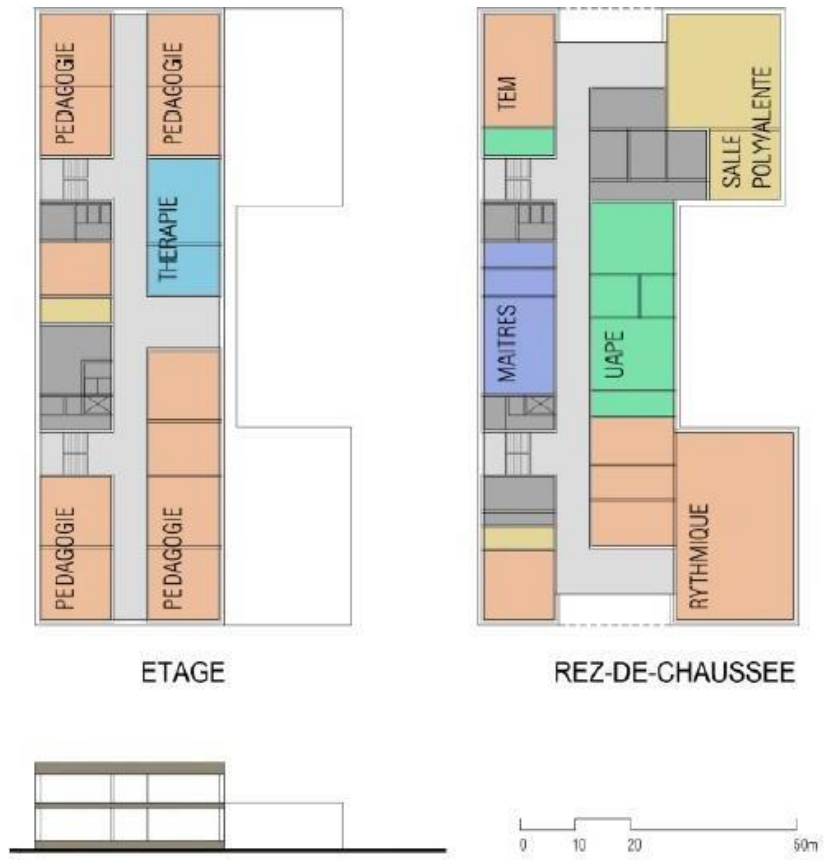
PREAVIS D'INTENTION N°02 /2022



Plan 1 : Exemple d'implantation du nouveau bâtiment



Plan 2 : Représentation 3D du complexe scolaire Duo



Plan 3 : Exemple de programme des locaux